



## Raccordement Enedis

-----  
Par Db2310

Bonjour,

Une grande maison et une grange se sont vendues récemment.  
Ils ont un accès de servitude de passage de véhicule (seulement) pour 50 Mètres.

Nous sommes plusieurs propriétaires indivise sur la parcelle de lotissement.  
Ils ne sont pas enclavés puisque de l'autre côté il y a une grande porte qui leur permet également de sortir sur une voirie publique s'ils le souhaitent.

Ce jour, la grange non habitable est en rénovation afin de devenir habitable. Visiblement les raccords électriques effectués à l'époque via la maison était "dangereuse".

Ce jour, on nous demande de casser notre goudron sur notre allée privée afin de se raccorder à notre borne.  
On a évoqué le fait que la grange peut se raccorder à la première maison initiale sans passer sur notre allée privée.

L'entreprise sous-traitante d'enedis nous a dit que sans l'accord de tous les propriétaires m, ils ne le feront pas mais ils ont déjà tout préparé afin de le faire.

Nous refusons dans le sens où casser du goudron qui a 5 ans puis faire des raccords c'est ni esthétique, et l'entretien risque d'être complexe. Sachant que c'est nous co-lotis qui payent et pas eu..

Quelles sont nos recours possibles ?

Merci pour vos retour

-----  
Par isernon

bonjour,

je pense qu'un plan serait souhaitable.

vous mentionnez une servitude de passage, quel est le fonds servant et le fonds dominant ?

quel est le rapport entre la grange, la grande maison et ce que appelez la parcelle du lotissement ?

salutations

-----  
Par Violet

Bonjour Db2310

Lorsque vous demandez :

"Quels sont nos recours possibles ? »

Selon moi, la meilleure façon d'avoir une réponse est de contacter le maire de votre lieu de résidence.

Cordialement.